



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 28 février 2016.

Eurodistrict Trinational de Bâle
Conseil Consultatif de l'ETB
Maison TRIRHENA Palmrain
Pont du Palmrain
68128 Village Neuf

Nuisances sonores de l'aéroport de Bâle-Mulhouse **Harmonisation des normes** **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement**

Mesdames, Messieurs,

L'ADRA vous a fait parvenir le courrier « Position des associations de riverains ADRA et BISF » du 12 janvier 2016 répondant aux revendications des riverains Suisses et à l'expansion de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Nous suivons avec intérêt les travaux de l'ETB et de sa Commission Consultative en matière de réduction des nuisances de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Nous pouvons aussi constater une convergence de vue globale avec les prises de position du Conseil Consultatif de l'Eurodistrict, telles qu'exposées dans la motion « Limiter durablement les nuisances sonores liées au trafic aérien » du 15 janvier 2012, consultable sur le site Internet de l'ETB.

Le dernier communiqué du Conseil Consultatif de l'Eurodistrict, à l'occasion de la 34e réunion plénière a retenu toute notre attention. En particulier le point suivant : « La commission économie de l'ETB poursuit ses recherches pour savoir comment l'ETB pourrait harmoniser les normes en matière de nuisances sonores. »

En effet, pour apprécier et évaluer l'impact réel des nuisances de l'aéroport de Bâle-Mulhouse dans chaque pays riverain, il est souhaitable d'avoir des données et des outils communs. C'est ainsi que le nouveau **Plan de Gêne Sonore** approuvé le 15.12.2015 par la Préfecture du Haut-Rhin, s'arrête artificiellement à la frontière.

Pour optimiser les procédures d'envol et pour une répartition équilibrée et juste des nuisances sur tous les territoires urbanisés, il faut une base commune objective et incontestée. C'est pourquoi nous demandons un suivi trinational uniforme des nuisances de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (Indices LAmax, LAeq, Lden, Lmax, trajectoires, nombre de survol par tranche horaire, pollution atmosphérique et répartition).

En plus, l'impact du bruit sur les zones de loisirs et de repos, tel que le Parcours Vita le long du Lerzbach à Hegenheim, le Parcours découverte du Fichtag-Bachholz

à Héringue et le parc paysager en projet entre Bourgfelden et Hégenheim (zone de détente), ne sont pas à négliger. Ces zones importantes, pour le cadre de vie des riverains, sont sous le cône d'envol ou sous les trajectoires LUMEL et ELBEG. Même la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne est impactée par les activités aéroportuaires.

Plus généralement, l'ADRA souhaite qu'il soit tenu compte de la Convention d'Espoo sur l'Evaluation de l'Impact sur l'Environnement (Convention EIE) pour la planification dans le contexte transfrontalier.

Il est également nécessaire de procéder à une nouvelle Etude de Risque de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse et à une étude économique en tenant compte de l'évolution de la flotte, des procédures d'envol et de la densité de la population qui ont fortement changés depuis 2001. Ces études doivent évidemment intégrer les données du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique Suisse, PSIA (ou Sachplan Infrastruktur der Luftfahrt, SIL), qui prévoit 147.000 mouvements avant 2030.

Merci de soutenir notre demande, car la population est exaspérée par un développement important de l'aéroport comparé aux faibles mesures prises pour limiter les nuisances. Plusieurs instances font remarquer qu'il existe de nombreux projets de développement (Cargo Terminal, Fret Express, liaisons ferroviaire TGV, extensions diverses), mais pas de **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** satisfaisant à long terme. Des mesures urgentes s'imposent pour préserver l'équilibre trinational entre le développement économique et les nuisances.

Profondément attaché à la région des Trois-Frontières, nous apprécions les efforts de coordination et de planification faites par l'ETB entre les trois pays en matière de qualité de vie, d'urbanisme, de tourisme et d'économie en général, afin de respecter les droits des citoyens à un environnement sain et de qualité.

L'ADRA est tout à fait disposée à apporter son concours dans ce sens. Restant à votre disposition, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bruno Wollenschneider
Président

Copie :
Monsieur Velter, Euroairport
Madame Zetlaoui, DGAC Strasbourg
Monsieur Haim, ACNUSA
Monsieur Lelarge, Préfet du Haut-Rhin

Pièce jointe : MOT_2012-06-15_LimiterNuisancesAvecReponse-D_F.pdf